

son palais à Rome 2,960,000 fr. (centies quadragies oclies). Ce fait que nous devons également à Pline (8), loin de nous surprendre, s'accorde parfaitement avec ce que nous avons pu voir de nos jours. Les instincts les plus démocratiques peuvent s'allier très-naturellement avec le goût du luxe le plus effréné.

César égala presque Milon dans l'abus que ce dernier fit de son crédit. Jeune encore et avant d'avoir occupé aucune charge, il devait déjà, au rapport de Plutarque, 1,300 talents (plus de sept millions de francs (9). Lorsqu'après avoir rempli les fonctions de Préteur , le sort lui adjugea pour province l'Espagne ultérieure, il avoua, avant de partir pour son gouvernement, qu'il lui manquait 25 millions de sesterces (cinq millions de francs) *pour être vis-à-vis de rien* (10). Aussi ses créanciers voulurent s'opposer a son départ. Heureusement quelques-uns de ses amis intervinrent et purent le dégager en répondant pour lui (11). Crassus seul le cautionna jusqu'à concurrence de 830 talents (4,482,000 fr.). Arrivé en Lusitanie, il se livra au système de pillage le plus scandaleux. Les malheureuses villes qui lui ouvraient leurs portes étaient forcées de subir toutes ses exactions, comme si elles avaient voulu lui résister (12). Plus tard il extorqua au roi Ptolémée près de 6 mille talents (32,400,000 fr.) qu'il dut partager avec Pompée. La Gaule, dont il pilla les temples, lui fournit pendant neuf ans une abondante mine d'or a l'aide de laquelle il put payer ses dettes et asservir sa patrie. Remarquons en passant qu'il ne fut jamais cruel ni rapace que lorsque les intérêts de sa politique lui en faisaient une nécessité. Ainsi, après avoir soumis la Gaule par la force des armes, au lieu de l'écraser de tributs, comme il l'aurait pu,

(8) Pline, 36 , 24. — (9) 7,020,000. — (10) Appien , lib. II. c. 2. — (11) Suéton, in Jul. Cæs. c. 18.— (12) Ibid. c. 54.